



**L'assurance scolaire  
et extra-scolaire**

**2024-2025**

## A quoi sert l'assurance scolaire et extra-scolaire ?

Du jour de la rentrée 2024 à la veille de la rentrée 2025, votre enfant est couvert :

- Pour toutes ses activités scolaires et extra scolaires\*
- Contre les dommages causés aux tiers
- Pour tout accident corporel qu'il pourrait subir
- Dans le monde entier

## Où télécharger l'attestation d'assurance scolaire ?

Vous pouvez à tout moment télécharger l'attestation d'assurance scolaire de votre enfant dans votre Espace Parents Fides Assurances. Pour cela, rendez-vous sur notre site internet [www.fidesassurances.fr](http://www.fidesassurances.fr) puis accédez à la rubrique **Espace Parents** en haut à droite.

## Que faire en cas d'accident ?

- Pour tout accident pendant les activités scolaires, votre établissement se charge de la déclaration
- Pour tout accident lors d'une activité extra-scolaire, effectuez votre déclaration sous 5 jours en nous contactant par mail ou courrier postal : [gestion.clients@fidesassurances.com](mailto:gestion.clients@fidesassurances.com)  
Fides Assurances, 58 avenue du Général Leclerc,  
92100 Boulogne-billancourt



\* à l'exclusion des activités professionnelles ou agricoles non organisées par l'établissement

# Quelles garanties pour mon enfant ?

Le cabinet Fides Assurances a construit pour votre école, l'assurance scolaire et extra-scolaire de votre enfant en proposant des garanties complètes et optimales pour le protéger tout au long de l'année.

## Garanties du contrat Assurance individuelle accident scolaire et extra scolaire

Contrat souscrit par votre école par l'intermédiaire de Fides Assurances auprès de



### PRINCIPALES GARANTIES

### MONTANT

#### Invalidité Permanente totale

Réductible en cas d'Invalidité Permanente Partielle

100 000 €

Franchise relative 6% IPP

#### Décès

10 000 €

#### Frais médicaux non remboursés par la Sécurité Sociale

dont :

10 000 €

Traitement d'orthodontie (rendu nécessaire par l'accident)

2 500 €

Frais d'acquisition et d'appareillage de prothèse

500 € par dent

Appareil d'orthodontie

400 €

Prothèse dentaire (par dent)

550 €

Appareils auditifs, orthopédiques et fauteuil roulant

800 €

Frais d'optique (bris de monture, verres, lentilles)

400 €

#### Frais de transport et de remise à niveau scolaire

Franchise de 15 jours consécutifs de scolarité

2 500 €

(max 60 € par jour)

#### Frais de vol ou bris pendant les cours d'instruments de musique

800 €

(franchise 30 €)

#### Accompagnement psychologique après accident grave et atteinte à l'e-réputation

765 €

(max 50 € par semaine)

#### Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet

Papiers administratifs, clés, vêtements, sur présentation d'un dépôt de plainte

80 €

## Anticiper vos risques

“

Etre bien assuré est aujourd'hui indispensable pour permettre à vos enfants de grandir, d'apprendre et de se construire en confiance et faire ainsi que le meilleur soit à venir. **Notre mission est donc d'anticiper vos risques, les connaître et imaginer les meilleures solutions pour les réduire et y faire face.** Convaincu du pouvoir de chacun d'apporter des solutions, Fides Assurances s'engage dans le dispositif Création de Valeur Partagée en soutenant des initiatives solidaires ou responsables.

”

Depuis 1972, le cabinet assure les projets et les activités quotidiennes :



De l'Enseignement privé



Des administrateurs de biens



Des familles



Des Entreprises & Commerçants



Groupe Fides Assurances

01 47 34 89 32 - [www.fidesassurances.fr](http://www.fidesassurances.fr) - 58 avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne-Billancourt

RCS : 879 415 354 / N° ORIAS 20000165

Informations consultables sur Site de l'ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)

Assurance de responsabilité civile professionnelle et garantie financière conformes au codes des assurances